



Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 111 d) de la liste préliminaire*

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes**subsidiaires et autres élections : élection****de dix-huit membres du Conseil des droits de l'homme**

Note verbale datée du 29 juin 2012, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale et a l'honneur de lui faire part, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, des engagements pris volontairement par la Suède en matière de promotion et de protection des droits de l'homme (voir annexe), en référence à la décision du Gouvernement suédois de présenter la candidature de son pays au Conseil des droits de l'homme pour la période 2013-2015 dans le cadre des élections qui se tiendront en 2012.

La Mission permanente de la Suède serait reconnaissante au Président de l'Assemblée générale de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

* A/67/50.



**Annexe à la note verbale datée du 29 juin 2012 adressée
au Président de l'Assemblée générale par la Mission
permanente de la Suède auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Candidature de la Suède au Conseil des droits de l'homme
pour la période 2013-2015**

Engagements pris volontairement

La Suède présente pour la première fois sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2013-2015. Elle bénéficie à cet égard du soutien des pays nordiques.

La Suède est profondément attachée à la promotion et à la protection des droits de l'homme et soutient depuis longtemps, à la fois sur les plans politique et économique, l'action menée par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine en sa qualité d'État Membre de l'Organisation, d'État partie aux principales conventions relatives aux droits de l'homme et de partenaire de développement qui alloue 1 % de son revenu national brut à la coopération internationale en faveur du développement. La promotion de la démocratie et des droits de l'homme est l'une de ses grandes priorités en matière de coopération bilatérale et multilatérale pour le développement.

1. Objectifs généraux de la Suède

En cas d'élection, la Suède poursuivrait les objectifs généraux ci-après :

- Renforcer le Conseil des droits de l'homme dans son rôle de principal organe des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies;
- Promouvoir l'exercice effectif de tous les droits de l'homme (les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) consacrés par le droit international des droits de l'homme;
- Aider le Conseil à s'acquitter de son mandat, pour mieux promouvoir et protéger les droits de l'homme partout dans le monde et pour s'attaquer aux cas de violation des droits de l'homme;
- Aider le Conseil à favoriser la prise en compte systématique de la question des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies;
- Promouvoir l'interdépendance entre développement, paix et sécurité et droits de l'homme;
- Veiller à ce que l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des mécanismes et instruments du Conseil des droits de l'homme favorisent l'exercice effectif des droits de l'homme pour tous;
- Soutenir l'examen périodique universel et favoriser son bon déroulement;
- Accroître les possibilités qui s'offrent aux États Membres, aux organismes nationaux de défense des droits de l'homme, aux organisations de la société civile et à d'autres parties prenantes d'avoir recours aux mécanismes et aux instruments du Conseil;

- Favoriser les échanges entre le Conseil d'une part et les organes créés en vertu d'instruments internationaux et les systèmes et mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme d'autre part.

2. Priorités de la Suède

La Suède souhaite devenir membre du Conseil des droits de l'homme pour jouer un rôle moteur dans les diverses activités du Conseil et travailler en partenariat avec différentes régions du monde dans un esprit de dialogue sincère et de coopération. La Suède jouerait un rôle moteur entre autres dans les domaines ci-après :

a) *Pleine et égale jouissance des droits de l'homme*

La Suède s'engage à :

- Promouvoir avec force l'indivisibilité, l'interdépendance et l'universalité des droits de l'homme;
- Défendre ardemment le principe selon lequel chaque individu a le droit de jouir pleinement de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, d'âge, de sexe, d'orientation ou d'identité sexuelle, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, d'incapacité, de naissance ou de toute autre condition.

b) *Démocratie et état de droit*

La Suède s'engage à :

- Favoriser un développement durable qui repose sur les effets réciproques de régimes réellement démocratiques, d'institutions fortes et responsables, de la primauté effective du droit et du plein respect de tous les droits de l'homme;
- Œuvrer pour le renforcement de la capacité de la communauté internationale à soutenir véritablement les États qui s'emploient à promouvoir et à consolider la démocratie et l'état de droit, notamment par leur contribution aux efforts déployés par les structures compétentes de l'ONU pour que les principes démocratiques, la primauté de droit et les droits de l'homme soient toujours pris en compte dans leur plan stratégique.

c) *Prise en compte systématique des droits de l'homme*

La Suède s'engage à participer activement aux initiatives du Conseil des droits de l'homme visant à :

- Accélérer la prise en compte systématique des droits de l'homme et l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans tous les domaines d'action de l'Organisation et à tous les niveaux;
- Renforcer les capacités de l'ONU à intégrer les droits de l'homme lors de ses missions;
- Soutenir et valoriser les interventions et les mécanismes stratégiques essentiels d'intégration des droits de l'homme.

d) Droits de l'homme et nouvelles technologies de l'information

La Suède s'engage à :

- Continuer à insister pour que l'utilisation des nouvelles technologies, notamment Internet, se fasse dans le respect des droits de l'homme;
- Continuer à donner la priorité à l'application du principe de liberté d'expression en ligne;
- Appuyer le rôle que le Conseil des droits de l'homme joue pour faire respecter les droits de l'homme dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, notamment Internet;
- Continuer à défendre l'idée selon laquelle un accès universel à Internet est un objectif fondamental à atteindre et selon laquelle un meilleur accès à l'infrastructure et au contenu d'Internet est une condition *sine qua non* à l'exercice effectif des droits de l'homme, notamment à la liberté d'expression en ligne.

e) Femmes : exercice des droits fondamentaux et égalité des sexes

La Suède s'engage à :

- Plaider en faveur d'une ratification universelle de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son protocole facultatif, ainsi que du retrait des réserves incompatibles avec l'objet et le but de la Convention;
- Proposer et soutenir des initiatives visant à intégrer la problématique hommes-femmes à l'ensemble des travaux de l'Organisation;
- Soutenir les initiatives visant à développer la participation des femmes à la vie politique, à accroître leur autonomie financière ou à garantir leur droit à la santé, notamment en matière de sexualité et de procréation;
- Veiller à ce qu'une attention accrue soit accordée à la situation des filles et à leur autonomisation;
- Contribuer à maintenir l'accent sur l'élimination de toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes.

f) Droits de l'enfant

La Suède s'engage à :

- Plaider en faveur de l'application intégrale de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses protocoles facultatifs;
- Mobiliser la communauté internationale en faveur de l'élimination effective de toute forme de violence à l'égard des enfants;
- S'attaquer au problème des pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et le mariage précoce ou forcé, ainsi que les stéréotypes sexistes;
- Contribuer à garantir les droits de l'enfant et le respect de l'état de droit lors de l'administration de la justice, lorsqu'elle concerne les enfants;

- Traiter la question de l'incidence des conflits armés sur les enfants, œuvrer à l'élimination du recrutement des enfants et à la réintégration des enfants soldats.

g) Droits des personnes handicapées

La Suède s'engage à :

- Plaider en faveur de la ratification universelle de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de ses protocoles facultatifs et de leur application;
- Travailler à la création d'une ligne hiérarchique entre le Rapporteur spécial de l'ONU sur l'invalidité et le Conseil des droits de l'homme et continuer à soutenir la mission du Rapporteur spécial;
- Œuvrer à assurer l'accès des personnes handicapées aux travaux de l'ONU ainsi que leur participation effective et active; mettre davantage l'accent sur leur participation à la vie publique et politique ainsi qu'au monde du travail, compte tenu également de l'égalité des sexes;
- Soutenir les initiatives du Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées, qui a été créé récemment.

h) Peine de mort, torture et exécutions sommaires

La Suède s'engage à :

- Soutenir le Conseil dans son action de sensibilisation en faveur de l'abolition de la peine de mort;
- Conforter le Conseil dans son rôle d'auteur principal des résolutions relatives aux exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et redoubler d'efforts pour que la question demeure l'une des grandes priorités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme;
- Renouveler et soutenir le mandat du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires;
- Soutenir le combat mené par le Conseil contre la torture et les traitements inhumains ou dégradants, en promouvant notamment l'action menée par le Rapporteur spécial.

i) Entreprises et droits de l'homme

La Suède s'engage à :

- Encourager et participer à la diffusion et à l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme élaborés par l'ONU;
- Œuvrer à ce que la question des entreprises et des droits de l'homme figure constamment à l'ordre du jour du Conseil.

3. Contribution au système des Nations Unies

La Suède consacre 1 % de son revenu national brut à l'aide internationale au développement. Elle fait ainsi mieux que les 0,7 % du revenu national brut recommandés par l'ONU et fait partie des principaux pays contributeurs au budget de l'Organisation, qu'il s'agisse du budget ordinaire ou des contributions volontaires. La Suède est l'un des pays dont la contribution financière par habitant au système des Nations Unies est la plus élevée. C'est pour nous le reflet de notre engagement en faveur des droits de l'homme, puisque nous plaçons ces derniers au cœur de toutes nos activités de développement, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales. Notre pays fait également partie des quatre plus gros bailleurs du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

La Suède continuera à collaborer étroitement avec le HCDH et à être l'un des principaux bailleurs de fonds de celui-ci, et s'efforcera d'augmenter ses contributions en fonction des besoins. Nous tenons particulièrement à ce que les résultats de nos efforts soient visibles sur le terrain et continuerons à œuvrer à la mise en place d'un système mondial de protection des droits de l'homme plus efficace et davantage axé sur les résultats. La Suède a par exemple été l'un des principaux soutiens financiers à l'installation du bureau local du HCDH qui a récemment ouvert ses portes à Tunis.

4. Respect des instruments des Nations Unies

Fervent défenseur du système international des droits de l'homme, la Suède est favorable à une ratification universelle des conventions fondamentales des Nations Unies relatives aux droits de l'homme. Elle est État partie aux instruments suivants :

- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et son protocole facultatif;
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et ses deux protocoles facultatifs;
- La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et son protocole facultatif;
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif;
- La Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi que l'implication d'enfants dans les conflits armés;
- La Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif;

- La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

La Suède s'efforce de promouvoir l'application effective de ces conventions à l'échelle mondiale, et ce de trois manières : en travaillant activement à la réalisation des droits au plan national, en soumettant en temps voulu les rapports qu'elle doit établir en sa qualité d'État partie et en entretenant le dialogue avec les organes conventionnels. La Suède assure par ailleurs une promotion active du renforcement du système des organes conventionnels qui doit se traduire par des ressources adéquates et un renforcement ciblé des capacités de la part des États parties et des autres parties prenantes.

La Suède est l'un des principaux auteurs de trois résolutions de l'Assemblée générale en faveur de quatre des conventions fondamentales relatives aux droits de l'homme et de leurs protocoles facultatifs : le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La Suède préside actuellement la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

5. Coopération avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme

La Suède ayant lancé une invitation permanente à tous les rapporteurs spéciaux et à tous les experts indépendants de l'ONU, elle reçoit régulièrement la visite de rapporteurs. Elle apprécie hautement la possibilité qu'ont les États Membres et d'autres parties prenantes de concourir aux travaux réalisés par les titulaires de mandat ainsi que de tirer parti des conclusions qui en sont issues.

6. Participation régionale

Étant membre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, la Suède participe activement aux travaux menés à l'échelle régionale en matière de droits de l'homme. En tant qu'État partie à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950, la Suède doit aussi respecter les arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme. Les travaux réalisés au sein du Conseil de l'Europe ont mené à la création d'un cadre juridique commun à travers l'Europe, garantissant ainsi le respect des droits de l'homme, la démocratie et de l'état de droit.

En tant qu'État membre de l'Union européenne, la Suède est tenue de satisfaire aux obligations qui émanent du droit européen en matière de droits de l'homme, telle que la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

7. Les droits de l'homme en Suède

a) Prise en compte systématique des droits de l'homme

La Suède s'engage à veiller à la prise en compte effective des droits de l'homme dans tous les aspects de la société suédoise et à les faire respecter. La Constitution ainsi que le système juridique suédois reposent sur l'exercice des droits de l'homme et sont définis pour protéger et garantir ces derniers.

b) *Plan d'action national pour les droits de l'homme*

Le Gouvernement suédois prépare actuellement son troisième plan d'action national pour les droits de l'homme. Dans ce cadre, il s'engage à donner suite à l'examen périodique universel ainsi qu'aux conclusions et aux recommandations formulées par les organes conventionnels. La société civile, le secteur privé, les autorités publiques et les administrations locales sont des partenaires clefs. Le Gouvernement suédois s'emploie particulièrement à soutenir les organisations de la société civile en maintenant un dialogue constant avec celles-ci au sujet des droits de l'homme et des difficultés rencontrées à leur sujet. Une proposition visant à créer une institution nationale des droits de l'homme est actuellement en cours d'examen.

c) *Égalité des sexes*

Veiller à ce que les femmes puissent exercer pleinement leurs droits fondamentaux est une priorité politique importante en Suède. Notre pays a fait d'importants progrès en matière d'égalité des sexes. En effet, les femmes sont très présentes dans la vie politique et économique suédoise. Néanmoins, la société suédoise a encore beaucoup de défis à relever dans tous les domaines. C'est pourquoi des ressources considérables sont attribuées aux politiques qui favorisent l'égalité des sexes. Le Gouvernement suédois donne la priorité aux efforts de prévention et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et il a mis en œuvre plusieurs plans d'action détaillés reposant sur de nouvelles méthodes de travail.

d) *Lutte contre la discrimination*

Pour le Gouvernement suédois, combattre la discrimination sous toutes ses formes est l'un des objectifs majeurs en matière de droits de l'homme. En février 2012, le Gouvernement a adopté une stratégie coordonnée et à long terme concernant la lutte contre l'exclusion des Roms, qui porte sur la période 2012-2032. Cette stratégie renforce la politique des minorités en favorisant les droits des cinq minorités nationales : les Juifs, les Roms, les Sâmes, les Finlandais suédois et les Tornedalers. De plus, des efforts importants ont été réalisés pour permettre aux minorités nationales d'utiliser leur propre langue dans leurs rapports avec les autorités nationales et locales.

e) *Droits des personnes handicapées*

La Convention relative aux droits des personnes handicapées impose aux États parties de garantir par la force de la loi que toutes les personnes handicapées disposent des mêmes droits que les autres citoyens. Lors de la ratification de la Convention, il a été estimé que la Suède satisfaisait aux exigences de celle-ci. Notre pays est actuellement en attente des conclusions de l'examen réalisé par le Comité des droits des personnes handicapées au sujet du rapport initial que nous lui avons soumis.

f) *Droits de l'enfant*

Le Gouvernement suédois s'emploie systématiquement à transposer en droit interne les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et à en tenir compte dans toutes les procédures administratives qui concernent les droits de l'enfant. En 2010, le Riksdag (Parlement suédois) a adopté une stratégie à l'intention des acteurs du secteur public, laquelle a pour but la consolidation des

droits de l'enfant. Le Gouvernement suédois s'intéresse actuellement à la façon dont cette stratégie peut être appliquée. De même, il s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour soutenir l'exercice des responsabilités parentales, contrer la violence à l'égard des enfants, y compris les violences sexuelles ainsi que l'exploitation sexuelle, et protéger les enfants qui sont en situation de vulnérabilité.

g) Combattre les crimes haineux

Le Gouvernement suédois est profondément préoccupé par les crimes haineux. Il surveille de près les efforts réalisés par les autorités chargées de lutter contre ces crimes, dans le but de poursuivre l'élaboration de dispositifs de prévention. De même, une attention toute particulière est consacrée au problème d'incitation à la haine sur Internet.

h) Peuple autochtone

La Constitution suédoise dispose que les Sâmes sont un peuple autochtone. Les autorités suédoises et le Rapporteur spécial s'accordent à dire que, malgré l'attention relativement élevée qui a été accordée aux questions autochtones dans les pays nordiques, des progrès restent à faire pour que les Sâmes puissent bénéficier de l'ensemble des droits et poursuivre leurs objectifs communs partout où ils se trouvent.

Le Gouvernement suédois s'engage à soutenir et à défendre le droit des Sâmes à l'autodétermination sur des sujets qui concernent directement cette minorité. De plus, la Suède confère de plus en plus de responsabilités au Parlement sâme. Tout comme la Norvège et la Finlande, la Suède négocie, avec la participation des trois Conseils nordiques sâmes, la création d'une convention sâme nordique qui consoliderait les droits des Sâmes.
